

Les langues dans la réforme du lycée

A la rentrée 2010, les élèves de 2nde recevront 5h30 hebdomadaires à répartir entre les deux Langues Vivantes traditionnellement dénommées 1 et 2.

En soulignant le caractère primordial de la maîtrise des langues vivantes, la réforme du lycée est l'occasion de leur donner une représentation commune.

Naissance de la discipline « Langues Vivantes » - Du collège vers le lycée -

Le Cadre Européen Commun de Référence (CECRL) a permis de fédérer les différentes langues et a présidé progressivement mais irréversiblement à la création d'une nouvelle discipline : la discipline Langues Vivantes. Au collège, son sens apparaît clairement. La validation du Pilier 2 du Socle Commun au DNB mais aussi les Sections Européennes et de Langues Orientales, les classes bi-langues, contribuent notablement à une dynamique unifiée de l'enseignement des LV. Les élèves qui arrivent en classe de 2nde ont connu la rénovation de l'enseignement des LV et sont largement familiarisés avec l'outil CECRL.

Réforme du lycée et discipline Langues Vivantes – Des opportunités à saisir

La dotation de 5h30 pour les LV est l'occasion de donner définitivement du sens à la discipline Langues Vivantes au lycée ; il semble déraisonnable de s'interroger pour savoir laquelle des deux langues doit être « renforcée ».

*La réforme du lycée, qui fait de l'étude et de la pratique des langues l'une de ses priorités, est l'occasion, au travers de leur rapprochement, d'un dépassement de l'intérêt proprement disciplinaire. L'association avec d'autres disciplines sur des projets transdisciplinaires est à privilégier, par exemple dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Tous les élèves, chaque fois que cela est possible, gagneront à être exposés à la langue étrangère dans les disciplines non linguistiques. L'impulsion académique, volontariste en ce sens, est désormais relayée par l'Institution. **Il s'agit vraisemblablement de l'une des meilleures pistes proposées pour une exposition significative aux Langues Vivantes de tous les élèves.***

Compétences - Groupes d'activités langagières – Définitions, limites et perspectives

Un véritable malentendu sur le terme « compétences » mérite d'être levé. Il ne s'agit en aucun cas d'une question de « niveau », où les élèves seraient regroupés de façon uniforme suite, par exemple, aux résultats d'une évaluation diagnostique. L'hétérogénéité doit rester la norme.

Le terme « compétences » est par ailleurs souvent confondu à tort avec celui d'« activités langagières ». Au-delà de la définition du CECRL, celle que l'on retiendra et qui vaut pour toutes les disciplines, est celle donnée par Bruno Racine (Haut Comité de l'Éducation) « Une compétence est d'abord un ensemble de ressources : les ressources traditionnelles, à savoir les connaissances, mais aussi la capacité à mettre en œuvre ces connaissances, et des attitudes, c'est-à-dire des dispositions d'esprit plus générales ; la compétence est acquise non seulement quand ces ressources sont maîtrisées, mais encore quand la personne sait les mobiliser en situation ». Pour les langues vivantes, les attendus correspondants à chaque activité langagière sont décrits (ce sont les « Descripteurs ») et les niveaux de compétences sont gradués de façon à mesurer le progrès (de A1 à C2).*

Il ne s'agit pas de ne travailler qu'une seule des cinq activités langagières recensées mais d'inscrire l'une de celles-ci en dominante.

La construction des contenus pédagogiques donne tout son sens au terme de compétences.

*Une piste est à retenir : celle déjà explorée avec succès par un certain nombre d'enseignants de langues vivantes qui ont perçu d'emblée que les orientations du CECRL, dans sa déclinaison des compétences, incluait l'individualisation des apprentissages : **la pédagogie différenciée dans le cadre ordinaire de la classe.** Cette pratique permet de tendre vers les objectifs attendus et de conserver sa cohésion au groupe. Elle suppose en tout premier lieu un positionnement différent de l'enseignant et implique le passage d'un enseignement centré sur la transmission de la connaissance et l'évaluation de la perfection linguistique à un apprentissage visant une construction de compétences et évaluant*

des performances. Le professeur sera amené à anticiper pour préparer un milieu didactique balisé et circonscrit permettant le développement d'un apprentissage actif évoluant vers l'autonomie. Le groupe-classe se transforme en ateliers de la langue dans lesquels le professeur guide ses élèves dans leurs apprentissages.

Ce dispositif adapté aux besoins identifiés de chaque élève, groupe d'élèves ou groupe classe, induira une modification de la géographie de la classe en lien avec une démarche didactique adéquate.

L'espace classe au service des compétences

L'évolution de l'espace classe telle qu'on peut commencer à l'observer actuellement au collège correspond à l'obligation faite aux enseignants de valider le Pilier 2 du Socle Commun (2008): la modification de l'évaluation liée aux compétences a ainsi fait émerger la nécessité de stratégies d'apprentissage qui amènent à entraîner sur des niveaux différents (de A1 à B1) dans les activités langagières et impliquent une disposition géographique à géométrie variable.

L'agencement des tables et la répartition des élèves varient en fonction de la séquence préparée et de ses objectifs. Agencement et répartition concernent tant la succession (et/ou juxtaposition), la variété et la gradation des tâches envisagées que la taille de l'atelier, suivant que l'on privilégie les activités langagières de l'oral ou de l'écrit, mais aussi l'entraînement, l'évaluation ou éventuellement la remédiation. Quelle que soit la configuration choisie, elle se doit d'être opérationnelle.

Dans la déclinaison de son volet Langues, ces apports fondateurs ont vocation à intéresser la Réforme du Lycée qui s'inscrit dans la logique du parcours de l'élève.

Principes organisationnels proposés pour la classe de 2^{nde}

➤ **1^{er} schéma (répartition simple de la 1/2h semaine) ↻**

2,5 h/semaine pour chaque langue (constante)

+ 9 semaines à 1h pour la LV1

+ 9 semaines à 1h pour la LV2

OU ↻

+ 1h / quinzaine en alternance LV1 et LV2

Ces heures peuvent être utilisées pour du renforcement linguistique ou méthodologique, de l'approfondissement, ou mieux de l'exploration. Le cantonnement disciplinaire n'est évidemment pas souhaitable. Le bénéfice est significatif pour les élèves dès lors que les deux professeurs ont le souci de travailler en concertation, d'harmoniser leurs pratiques, et trouvent à partager tant champs de compétences que contenus (civilisation, culture). La cohérence et la cohésion entre les deux langues contribuent à renforcer le sens des apprentissages et accélèrent chez l'élève la construction de l'autonomie et de la prise d'initiative, concepts figurant déjà en bonne place au titre de la validation des compétences du Socle Commun.

La synergie que l'on s'attachera à développer entre les apprentissages doit permettre de construire, entre autres, chez les élèves :

- Une agilité à gérer les passerelles existant entre les deux apprentissages, sur le plan linguistique et méthodologique ;
- Une compétence dans l'usage plurilingue de leurs ressources conduisant à travailler la médiation, à réagir positivement aux inférences et aux confusions entre les langues et à développer les stratégies de compensation faisant appel à l'autre langue ;
- Une conscience métalinguistique des ressources dont ils disposent, passant par une explicitation et une place plus grande accordée à la réflexion sur le fonctionnement de la langue ;
- Une prise de conscience de la dimension interculturelle (notion largement prise en compte dans le supérieur, citons à titre d'exemple le BTS CI).

Durant ces 18 heures que l'on pourrait dénommer « Eurolangues », le co-enseignement avec les assistants de langue, le professeur-documentaliste, ou celui de DNL, est à privilégier.

- **2^{ème} schéma (pratiques innovantes)** ↗
2,5 h/semaine pour chaque langue (constante)
+ 1 h/quinzaine où l'on met **en parallèle LV1 et LV2**

1 professeur de chaque langue (+ le ou les assistants de LV), sur une heure en barrette, installés dans deux salles contiguës → co-enseignement sur des projets communs (modèle Comenius- modèle TPE - ex. monter un spectacle plurilingue - écrire un journal dans plusieurs langues...), des méthodes communes (méthodologie pour travailler les activités langagières, pour travailler les débats en langues...) –

Exemple concret :

Mmes Martin et Dupont ont deux classes de 2^{nde} en commun : 2^{nde} jaune et 2^{nde} verte ; Mme Martin est professeur d'espagnol et Mme Dupont professeur d'anglais. Chacune donne par semaine 2,5h de cours aux 35 élèves de sa classe.

La demi-heure hebdomadaire restante devient une heure/quinzaine.

Cette heure/quinzaine est une heure dévolue à la Discipline Langues Vivantes (Discipline Eurolangues) où Mmes Martin et Dupont fonctionnent en barrette, dans des salles situées en proximité ; les assistants de langue travaillent simultanément sur cette heure-là. 70 élèves sont à répartir entre 4 intervenants. Dans ce cadre, un vrai travail de pluri-linguistes peut se faire. On peut imaginer une configuration à géométrie variable : travailler en groupes de compétences, en co-enseignement, sur des projets inter-disciplinaires, sur des projets à thématique européenne, sur des projets de spectacle en LVE...

Préconisations - Mise en œuvre de groupes d'activités langagières au sein de la classe

Pour favoriser la mise en œuvre des préconisations ministérielles, au regard du souci affiché et constant d'accompagner la construction des compétences et l'individualisation des apprentissages, quelques pistes sont proposées :

- **Le regroupement des salles de langues** dans une partie de l'établissement et si possible à proximité de la salle multimédia -ou du laboratoire de langues lorsque celui-ci existe-.
Cette « polarisation » favorise le co-enseignement, l'échange de matériel (chariot avec outils multimédia par exemple), l'« échange et la répartition d'élèves » décidés par les deux professeurs en concertation, sur un projet commun, ou tout autre intention pédagogique ayant évidemment trait à la construction des compétences au sein d'activités langagières également définies en concertation ;
- **La dotation progressive des salles de langues en équipement TICE** dans le respect des préconisations ministérielles.
L'éventail très large de ces outils permet aux équipes de se positionner sur des choix concertés qui peuvent inclure l'usage du dictaphone, du lecteur MP3, du vidéoprojecteur, du tableau blanc interactif, de la classe mobile, etc. Cet équipement présuppose l'existence d'un dispositif ad hoc pour sa maintenance. La maîtrise du maniement de l'outil (en fonction de sa spécificité et sa complexité) ainsi que ses applications pédagogiques et didactiques, **au service de l'individualisation et de l'élévation du niveau des compétences en langue**, requièrent une formation spécifique ;
- **Le regroupement dans les salles de langues de toutes les tables individuelles** recensées dans l'établissement, car il est plus aisé de les lever et de les déplacer individuellement et sans bruit selon les indications données par le professeur.
Les possibilités sont nombreuses et à étudier en fonction du projet pédagogique : disposition en îlots pour des activités en ateliers simples ou ateliers rotatifs, installation en « U » -simple ou double-, rangées classiques avec un seul îlot référent ou un petit « U », création d'une « table ronde » pour un débat, formation de binômes en tête-à-tête pour des conversations/dialogues, etc. ;
- **La suppression de l'estrade** qui signe la fin du rapport frontal à la classe.
Elle introduit un espace dévolu aux activités orales : production de saynètes, présentation de comptes-rendus ou d'exposés, prise de notes au tableau par les élèves, observation d'un tableau de maître puis étude et échanges (chaises disposées en arc de cercle devant l'œuvre)...

- **La simultanéité/juxtaposition d'activités langagières** sous forme de tâches diverses distribuées en fonction des besoins des élèves ou des objectifs poursuivis.
Elle peut prendre la forme d'une compréhension auditive menée parallèlement à une compréhension de l'écrit.
Le professeur peut aussi choisir de travailler avec un groupe restreint (entraînement intensif à la conversation par exemple) pendant que deux groupes travaillent en autonomie sur une expression écrite en interaction (échange de courriels).
Il peut écouter des productions en expression orale en continu (EOC) et évaluer la prestation d'un groupe tandis que les autres groupes sont concentrés sur d'autres tâches. Les phases de mutualisation constituent l'occasion de « ressouder » le groupe-classe ;
- **L'îlot-référent ou îlot-pivot** (assemblage de quatre tables individuelles en carré ou de cinq en forme de « U »...). Le reste de la classe peut classiquement obéir à une configuration dite « en autobus », laissant au professeur le temps nécessaire pour s'approprier ces nouveaux espaces, ou être constitué d'îlots semblables mais non-référents.
Le rôle de l'îlot-pivot est de permettre au professeur de circonscrire un groupe d'élèves de son choix dans le temps et l'espace ; ce « focus » porté sur quatre/cinq élèves donne à l'enseignant la latitude et la souplesse indispensables pour entraîner, tester, mesurer, évaluer enfin et de façon beaucoup plus fiable, leur capacité à progresser sur des objectifs précis. Si l'on travaille en dominante avec eux l'activité langagière de l'expression orale en continu, ils seront exposés de manière plus intensive à la langue car sur eux reposera la reformulation des consignes, la reformulation lors des pauses structurantes, la présentation des scènes ou des dialogues joués par leurs camarades.
Autour de l'îlot-pivot le professeur pourra également choisir d'installer un groupe à besoin particulier (remédiation, production écrite spécifique, etc.).
Ces élèves peuvent être également devenir les missi-dominici du professeur. Il les répartira à titre individuel dans les autres îlots pour arbitrer des débats, enregistrer leurs camarades sur un dictaphone, être secrétaires de séance. En tant que tels, ils seront entraînés à la prise de notes, préambule à la confection d'une note de synthèse à remettre au professeur et support d'une présentation orale initiant le cours suivant.
L'îlot-pivot a vocation à accueillir de façon régulière de nouveaux élèves autour d'objectifs précis. Le changement de séquence constitue un moment privilégié pour ce renouvellement. Ce dispositif a l'intérêt, tout en étant à l'écoute de tous et en travaillant avec le collectif-classe, d'apprécier au plus près les progrès de quelques-uns.

Enjeux

Le volet Langues Vivantes inclus dans les Projets de programmes de la classe de seconde générale et technologique soumis à consultation nationale le 27 janvier 2010 s'inscrit dans la continuité des programmes du collège et prend explicitement appui sur le Cadre Européen commun de référence pour les langues élaboré par le Conseil de l'Europe.

Pour les nouveaux entrants en classe de seconde, la Réforme du lycée constitue un relais logique aux apprentissages mis en place en collège. Le développement des compétences se poursuit, dans la cohérence, de l'école primaire à l'enseignement supérieur. La mise en œuvre de pratiques innovantes s'appuie sur des structures et une configuration adaptées, au service de l'accompagnement personnalisé des jeunes qui nous sont confiés.

Le cadre ainsi posé doit permettre de placer chacun des lycéens en situation de construire son parcours dans une orientation choisie vers une poursuite d'études réussie.

CE QU'IL FAUT EVITER	CE QUI EST SOUHAITABLE
<ul style="list-style-type: none"> - Des « usines à gaz » - Un éloignement du sens - Une séparation des activités - Une dentelle pédagogique - La perte de culture - Une « évaluationnite » aiguë – L’envahissement des activités par l’évaluation – « grillitte » et « réunionnite » qui prennent le pas sur les apprentissages. - Une rupture de la continuité pédagogique (changements de groupes systématiques répondant à une logique structurelle, donc perturbants pour tous) - Un investissement surdimensionné dans l’organisation, très largement supérieur à la plus-value pédagogique - Une déstructuration pour les élèves (errer dans les couloirs à la recherche – ou non – de son groupe) - Des groupes de niveau stigmatisant les élèves en difficulté 	<p style="text-align: center;"><u>Opérationnaliser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Discipline LV organisée en pôle dans l’établissement - Annualisation (de certains horaires) - Disposition en îlots – îlot-pivot - Modularité de la salle - Ateliers rotatifs au sein d’une classe - Organisation raisonnable limitée dans le nombre, dans le temps (exemple: 2 classes en barrette, 2 professeurs, 3 salles si possible) - Alignements ouvrant des possibilités d’organisations pédagogiques multiples (évaluation diagnostique, remédiation, régulation, accompagnement, approfondissement, ouverture à l’international, projet interdisciplinaire, etc.) - Intégration de l’assistant, de locuteurs natifs, de collègues de DNL - Matériel : tables individuelles regroupées dans les salles, fauteuils pivotants, chaises avec des tablettes intégrées, tables à roulettes (deux pieds normaux devant et roulettes à l’arrière) - Suppression de l’estrade - Equipement TICE (classe-mobile, lecteurs MP3/MP4, vidéoprojecteur, dictaphone, TBI, etc.) <p style="text-align: center;"><u>Optimiser la didactique des LV</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Îlot-pivot, pièce maîtresse de la différenciation - Développement du co-enseignement - Articulations vertueuses entre activités langagières - Enchâssement : combiner les activités à la recherche du sens - Entrée thématique et/ou culturelle dans les séquences - Couplage de compétences indispensable : pas de travail d’une seule activité langagière pendant plusieurs séances - Analyse de la cause de difficultés dans une activité langagière - Modularité des groupes (à l’intérieur de la classe ou ponctuellement entre deux classes), en fonction des activités langagières travaillées (un gros groupe en CE parallèlement à un petit groupe en EOI) ou des projets (groupe sur un projet transdisciplinaire et groupe sur un renforcement linguistique par exemple) <p style="text-align: center;"><u>Oser réformer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner la priorité au sens et au bon sens - Regrouper pour répondre à un besoin précis (momentané) - Faire évoluer le B2i du collège (présenter un mini-diaporama, utiliser les suites bureautiques pour mettre en forme exposé, dossier, note de synthèse, etc.) - S’imposer l’évaluation diagnostique, s’appuyer sur l’évaluation formative pour entraîner efficacement - Moduler la géographie de la classe pour mettre en œuvre une pédagogie différenciée - Inscire les langues dans l’Accompagnement Personnalisé - Assurer la continuité et la cohérence entre Socle Commun et Nouveau Lycée en particulier dans les notions de processus et de compétences - Mettre en synergie différentes disciplines sur des projets et des méthodologies - S’appuyer sur des automatismes pour viser la conceptualisation - Mettre les élèves en situation et en capacité de produire du discours - Construire les compétences indispensables pour l’enseignement supérieur <p style="text-align: center;"><i>Investir la discipline « Eurolangues », lieu de convergences plurilingues</i></p>